EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES TECHNICIENS

	Coefficient	Durées
Epreuves d'admission		
Epreuve écrite :		
1° Rédaction d'une note professionnelle, à partir d'un dossier en rapport avec les activités de l'OPT-NC.	3	3H
Epreuve orale :		
1° Dossier (de 6 à 10 pages maximum hors annexes) contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, des formations suivies et des expériences professionnelles réalisées.	1	
2° Entretien avec le jury à partir du dossier remis par le candidat, est destiné à apprécier les motivations et son aptitude à exercer les missions d'un technicien de grade principal.	3	30 mn dont 10 mn d'exposé

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 70.

***Les annales sont disponibles sur le site internet suivant** : www.drhfpnc.gouv.nc*
ou en vente à l'imprimerie administrative
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.
Doit figurer en annexe une copie :
- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.
La dimension des marges est la suivante :
- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

DRHFPNC
Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie
Section Concours

TECHNICIEN DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie B

Fonctions :

Techniciens de grade normal

Dans les domaines des télécommunications et du numérique, de la diffusion audiovisuelle, des technologies de l'information, de la logistique et du bâtiment :

- constituer le premier niveau d'encadrement d'équipes opérationnelles ;
- se voir confier des tâches d'exécution ;
- assurer l'instruction des affaires qui leurs sont confiées et la préparation des dossiers ;
- participer, sous l'autorité des agents de niveau hiérarchiquement supérieur, à l'élaboration des travaux d'étude, de vulgarisation, d'instruction, d'enquête et de contrôle ;
- encadrer des personnels d'exécution ;
- être chargés d'assurer la gestion d'un établissement correspondant à leur corps et grade ;
- participer à la formation et assurer des enseignements dans leurs domaines de compétence.

Techniciens de grade principal

Dans les domaines des télécommunications et du numérique, de la diffusion audiovisuelle, des technologies de l'information, de la logistique et du bâtiment :

- occuper les emplois des cadres intermédiaires régulièrement constitués de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;
- participer, sous l'autorité des agents de niveau hiérarchiquement supérieur, à l'élaboration des travaux d'étude, de vulgarisation, d'instruction, d'enquête et de contrôle ;
- encadrer des équipes opérationnelles ;
- assurer la gestion d'un établissement correspondant à leur corps et grade ;
- assurer des enseignements dans leurs domaines de compétence ;
- organisation de la communication interne de l'office ;
- formation du personnel relevant de leur autorité.

TECHNICIEN
Grade exceptionnel

→ Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 604 000 FCFP
Début de carrière : 388 000 FCFP

↑ Promotion interne

TECHNICIEN
Grade principal

→ Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 566 000 FCFP
Début de carrière : 319 000 FCFP

↑ Promotion interne

TECHNICIEN
Grade normal

→ Rémunération brute approximative
Fin de carrière : 530 000 FCFP
Début de carrière : 295 000 FCFP